

SEANCE DU MARDI 02 AVRIL 2024

A 20H30

Absente : Sandra CANDAU

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le compte administratif 2023 a été arrêté de la façon suivante :

SECTION INVESTISSEMENT

En dépenses :	Prévu :	287 802.15 €
	Réalisé :	138 346.95 €
	Reste à réaliser :	50 874.53 €
En recettes :	Prévu :	291 319.21 €
	Réalisé :	237 681.42 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Total solde :		99 334.47 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En dépenses :	Prévu :	396 648.22 €
	Réalisé :	265 696.31 €
	Reste à réaliser :	00.00 €
En recettes :	Prévu :	393 131.16 €
	Réalisé :	412 785.39 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Total solde :		147 089.08 €
Résultat global :		246 423.55 €

M le Maire s'étant retiré, les 8 conseillers présents ont voté le compte administratif à l'**unanimité**.

EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION

Le compte de gestion est établi par le comptable public et retrace au centime près les données du compte administratif.

Le compte de gestion est adopté à l'**unanimité** les 10 membres présents puisque le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2023

A l'**unanimité**, les 9 membres du Conseil municipal vote l'affectation des résultats 2020 de la manière suivante :

Résultat d'exploitation au 31 décembre 2023 : 65 982.87 €

Affectation complémentaire en réserve : 0.00 €
Résultat reporté en fonctionnement : 147 089.08 €

VOTE DES TAXES

Après en avoir débattu, les membres du Conseil municipal, **à l'unanimité**, décident de maintenir les taux de taxes locales 2022. Par conséquent, elles restent aux taux de :

- Taxe sur le foncier bâti : 34.66 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 41.04 %.
- Taxe d'habitation : 16.42%

Le produit attendu est de 143 235.00€

VOTE DU BP2021

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, vote le BP 2021 à l'équilibre comme suit :

Investissement :

Dépenses : 198 067.99€ (dont 50 874.53€ de RAR)
Recettes : 198 067.99€ (dont 0.00€ de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses : 464 545.02€ (dont 0.00€ de RAR)
Recettes : 464 545.02€ (dont 0.00€ de RAR)